

ANNONCE LEGALE POUR LES JOURNAUX :

AVIS AU PUBLIC

Commune de La Roche-des-Arnauds

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de La Roche-des-Arnauds.

Cette enquête publique aura lieu du 09 octobre 2021 à 9h au 13 novembre 2021 à 12h, soit une durée de 32 jours sous la responsabilité du Maire, M. Maurice CHAUTANT, à qui des informations peuvent être demandées.

Les principaux objectifs de la révision du PLU sont les suivants :

- la prise en compte des évolutions réglementaires récentes (loi ENE et loi ALUR) ;
- la mise en compatibilité avec le SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- la définition d'un nouveau projet d'aménagement ;
- la mise à jour des documents actuels.

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

M. Bernard PATIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Marseille par décision n°E21000085/13 en date du 04 août 2021.

4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale et les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consulté :

- En mairie de La Roche-des-Arnauds, sise au 63 place de la Mairie, sur support papier et sur un poste informatique, du samedi 09 octobre 2021 au samedi 13 novembre 2021 les jours d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h ou le samedi de 9h à 12), sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : www.la-roche-des-arnauds.com

5) Transmission des observations et propositions

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le Commissaire Enquêteur – Mairie de La Roche-des-Arnauds, 63 Place de la Mairie 05 400 LA ROCHE DES ARNAUDS ;
- par e-mail à mairie.lra.ep@orange.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.

6) Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de La Roche-des-Arnauds :

- le samedi 09 octobre 2021 de 9h à 12h ;
- le lundi 18 octobre 2021 de 8h à 12h ;
- le samedi 30 octobre 2021 de 9h à 12h ;
- le lundi 08 novembre 2021 de 14h à 17h ;
- le samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12 ;

7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

8) Mesures sanitaires :

Les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la consultation des dossiers dans les locaux sont expliquées dans l'annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La municipalité se réserve le droit d'adapter les mesures en fonction de l'évolution des consignes ministérielles.

Le Maire,



Maurice CHAUTANT